



Paris, le 4 avril 2022

Madame Frédérique VIDAL
Ministre de l'Enseignement supérieur, de la
Recherche et de l'Innovation

Copie à : Monsieur Pierre COURAL
Directeur des ressources humaines
adjoint en charge de l'enseignement supérieur et de
la recherche,

Madame la Ministre,
Monsieur le Directeur des ressources humaines adjoint en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Les différents domaines du site galaxie (ANTEE, ALTAÏR, VEGA,...) permettant de candidater sur les postes d'ATER, d'enseignants et d'enseignants-chercheurs et de déposer une demande de prime sont inaccessibles et instables depuis mercredi 30 Mars au soir. Suite à ce dysfonctionnement, vous avez décidé de décaler la date limite de candidature pour la session synchronisée au vendredi 1er avril puis au mardi 5 avril.

Ces dysfonctionnements et changements de date, ajoutent du stress et de la tension dans une procédure déjà anxiogène pour tou·tes les candidat·es qui ont été obligé·es d'essayer de déposer leur dossier durant tout le week-end. Nous vous demandons de bien vouloir rétablir en urgence un accès stable aux différentes applications afin que toutes et tous les candidat·es puissent candidater sereinement. Dans le cas où un accès stable ne serait pas mis en place avant la date limite du 5 avril, nous vous demandons de nous indiquer quelle procédure sera mise en place afin que les candidat·es n'ayant pas pu déposer leurs dossiers puissent le faire. Nous attirons de plus l'attention sur le besoin de prendre en compte le décalage horaire pour les collègues d'outre-mer qui peut compliquer leur information et le dépôt d'une candidature.

Une fois que le rétablissement des différents domaines applicatifs du site galaxie sera effectif, le SNESUP-FSU demande à ce que soit engagé un processus de réflexion plus large au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le faible nombre de postes ouverts lors des campagnes précédentes n'a fait qu'accroître le nombre de postulants et postulantes MCF et PU, ce qui mécaniquement a fait augmenter le nombre de candidatures cette année.

Les défaillances du dispositif national de candidatures auront pour conséquence de resserrer encore plus le calendrier de traitement des dossiers par le service RH et d'examen des candidatures par le conseil académique pour les mutations prioritaires et les comités de sélection.

L'alignement des dates limites de dépôt des dossiers de recrutement et de demande de prime dans le cadre du nouveau RIPEC a probablement ajouté à l'engorgement des serveurs du ministère. L'alerte du SNESUP-FSU au CNESER du 15 avril sur le manque de préparation de l'administration et d'information des collègues s'est cruellement concrétisée et notre demande de report des calendriers du repyramidage et du RIPEC restée sans réponse garde toute sa pertinence.

Enfin nous dénonçons une fois de plus l'alourdissement du travail résultant de la mise en oeuvre des nouvelles procédures LPR (RIPEC, repyramidage, classement ...) : pour les services des ressources humaines des établissements ainsi que pour nos collègues élu·es, ceci sans moyens supplémentaires, ni contrepartie, ni décharge de service.

.../...

Nous rappelons que la création de 6000 postes par an, toutes catégories de personnel confondues, pendant 10 ans est nécessaire pour résorber à la fois la précarité et les inégalités entre les établissements. Seul un plan massif de recrutement est à même de pouvoir nous permettre d'assurer sereinement nos missions d'enseignement et de recherche.

En vous remerciant par avance pour les réponses que vous pourrez apporter.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, Monsieur le Directeur des ressources humaines adjoint, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Anne ROGER



Secrétaire générale du SNESUP-FSU

Philippe AUBRY



Secrétaire général adjoint du SNESUP-FSU